




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-160**

Séance publique du

24 mai 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190524- lmc1149077-DE-1-1
Date de signature : 28/05/2019
Date de réception : vendredi 24 mai 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RETOUR DES MARCHES ALIMENTAIRES, ARTISANAT ET FLEURS SUR LES PLACES
VERDUN, PRÊCHEURS ET RUE THIERS**

Le 24 mai 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/05/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Ravi ANDRE à Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Patricia BORRICAND à Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Odile BONTHOUX, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Liliane PIERRON à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et
Gestion
Direction Gestion de l'Espace Public,
Commerce & Artisanat

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2019

Nomenclature : 3.5

Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN
CO-RAPPORTEUR(S) : M. CHEVALIER Eric

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : RETOUR DES MARCHES ALIMENTAIRES, ARTISANAT ET FLEURS SUR LES
PLACES VERDUN, PRÊCHEURS ET RUE THIERS- Décision du Conseil

Chers Collègues,

Pour mémoire en 2013 et 2015, nous avons adopté plusieurs délibérations relatives au programme d'aménagement et aux travaux de requalification des places Madeleine, Prêcheurs, Verdun et rue Thiers.

Faisant suite à ces décisions, un certain nombre de réunions publiques et de concertation avec l'ensemble des Organisations Professionnelles (OP) se sont tenues.

En 2015 et 2016, 5 réunions de concertation ont été organisées afin d'organiser le déplacement des marchés. C'est sous la présidence de Madame Le Maire, que le 22/04/2016, en concertation avec l'ensemble des Organisations Professionnelles des Commerçants Non Sédentaires, les sites Rotonde, place Jeanne d'Arc, Cours Sextius et esplanade Cézanne ont été retenus pour le déplacement des marchés Alimentaires et Artisanat pendant la durée des travaux.

Le Conseil Municipal du 02/05/2016, a adopté le déplacement des marchés comme indiqué ci-dessus à compter du 29/08/2016.

L'ensemble des représentants des OP a alors accepté à l'unanimité cette décision en signant le 21/06/2016 un Protocole d'Accord concernant le déplacement des marchés pendant la durée des travaux ainsi qu'un Cahier des Charges d'installation des étals et de présentation des marchandises.

Le 17 avril 2018, une réunion publique en présence des représentants des OP, était organisée et annonçait notamment le retour des marchés à l'issue des travaux prévue en mars 2019.

Afin de prévoir l'organisation du retour des marchés, des réunions de concertation ont été

organisées les 4, 11 et 17 décembre 2018.

Par délibération n°DL.2018-543 du 17 décembre 2018, nous avons adopté le retour des marchés Alimentaire et Artisanat sur les places Verdun et Prêcheurs ainsi que sur le trottoir de la rue Peyresc (côté commerces).

La Cour d'Appel d'Aix-en-Provence nous ayant fait part de l'interdiction formelle d'installer des étals les jours de marché sur le trottoir de la rue Peyresc côté commerces, ainsi que sur la totalité des voies bordant les palais Verdun et Monclar, et compte tenu des travaux de rénovation de la façade de l'Eglise de la Madeleine, nous avons dû repositionner un certain nombre d'étals. Les marchés Textile et Brocante restent sur les lieux actuels.

En conséquence, conformément à l'article L.2224-18 du CGCT, la nouvelle implantation des marchés créant un lien physique par la rue Thiers entre l'ensemble des marchés Brocante, Textile, Artisanat et Alimentaire, a été présentée en réunion de concertation le 04 avril 2019, à l'ensemble des représentants des Organisations Professionnelles des marchés susvisés et le 07 mai dernier aux fleuristes fréquentant le marché « Prêcheurs Fleurs ».

Dès lors, la nouvelle configuration des marchés se tenant les mardis, jeudis et samedis de 6h00 à 14h00, sera la suivante :

En dehors de la période des festivités de Noël :

- Marché Brocante : esplanades du bas du Cours Mirabeau, Place des Combattants d'Afrique du Nord et avenue Victor Hugo,
- Marché Textile : Cours Mirabeau,
- Marché Artisanat : haut du Cours Mirabeau, rue Thiers et Place Verdun,
- Marché Alimentaire : Places Verdun et Prêcheurs.

Pendant la période des festivités de Noël :

Les marchés Alimentaire et Artisanat sont maintenus sur les sites précités et les marchés Textile et Brocante sont déplacés à l'instar des années précédentes, comme suit :

- Marché Textile : Place Jeanne d'Arc, esplanade Cézanne et square Matteï,
- Marché Brocante : Place du Général de Gaulle (côté Apple Store).

Concernant les marchés aux fleurs regroupés pendant les travaux sur la place de l'Hôtel de Ville, les fleuristes du marché dénommé « Prêcheurs Fleurs » ont été consultés quant au retour sur la place des Prêcheurs. Dès lors, le marché « Prêcheurs Fleurs » sera réinstallé sur ladite place les Mercredis, Vendredis et Dimanches matins.

En accord avec les fleuristes concernés, le marché du Lundi est supprimé au regard de sa faible fréquentation.

Ainsi, les nouveaux plans de circulation et d'implantation des marchés ont été validés par les autorités de Justice, de Police et de Secours Incendie sous la houlette de Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Des aménagements spéciaux réservés aux forains (eau, électricité) ont été réalisés et les arrêtés de stationnement et de circulation rattachés aux marchés susvisés ont été pris par les services concernés.

Par conséquent, considérant que nous apportons les modifications présentées ci-dessus à la délibération n°DL.2018-543 du 17/12/2018, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'implantation des marchés Textile, Brocante, Alimentaire, Artisanat et Prêcheurs Fleurs sur les lieux et aux conditions précités à compter du **mardi 28 mai 2019**

pour les marchés Alimentaire et Artisanat, et à compter du **Dimanche 2 juin 2019** pour le marché « Prêcheurs Fleurs ».

DL.2019-160 - RETOUR DES MARCHES ALIMENTAIRES, ARTISANAT ET FLEURS SUR LES PLACES VERDUN, PRÊCHEURS ET RUE THIERS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»